

Interprétation d'un texte imprécis

Par **Billcoyote**, le **22/12/2007** à **19:14**

Bonsoir.

Comment est-il possible de préciser l'interprétation d'une loi, en l'absence de décret et de jurisprudence, lorsqu'une disposition qu'elle contient est insuffisamment précise. Il s'agit notamment d'obtenir l'information avant la survenance du litige, et même de l'éviter.

Les travaux parlementaires, qui peuvent éventuellement éclairer sur l'intention du législateur, sont-ils à considérer ?

Merci.

Par **Katharina**, le **22/12/2007** à **21:08**

Il me semble que les travaux parlementaires peuvent être pris en compte, puisque dans l'absence ou l'insuffisance d'un texte le juge est obligé de statuer (dénier de justice), si la loi est imprécise, il doit forcément l'interpréter en cherchant la volonté du législateur, si jamais l'interprétation ne convient pas il pourra toujours y avoir une loi de validation qui éclaircira sa réelle volonté.